



# ÉTUDE DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

## 8. VIOLENCE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Plus de 200 millions d'enfants travaillent, légalement ou non, et 126 millions d'enfants accomplissent un « travail dangereux ». Certains le font alors qu'ils n'en ont pas l'âge légal. Ils se heurtent à de nombreuses formes de violence, y compris la maltraitance et l'exploitation. Même ceux qui ont l'âge légal de travailler courent ce risque.

- Pour nombre de spécialistes, le "travail des enfants" constitue une forme de violence en soi. Les tâches sont souvent risquées et dangereuses pour leur santé, leur moral et leur sécurité.
- Comme ils sont jeunes et inexpérimentés, les jeunes travailleurs sont souvent agressés ou insultés par leurs collègues ou employeurs.

### Faits et chiffres

- Dans la plupart des cas, les actes de violence sur les lieux de travail sont infligés par les "employeurs", même si les coupables sont parfois des collègues, des clients, des contremaîtres, des policiers, des membres de gangs criminels ou, dans le cas de l'exploitation sexuelle, des souteneurs et des patrons de maisons closes.
- On estime que la majorité des filles non scolarisées, dont le nombre s'élève à 60 millions dans le monde, sont employées à des tâches domestiques. Ces enfants font état des mauvais traitements qu'ils ont subis comme les châtiments corporels, les humiliations ou le harcèlement sexuel.
- Les jeunes employés dans les "pires formes de travail des enfants" – souvent dans des conditions proches de l'esclavage, pour payer des dettes ou parce qu'ils ont été victimes de la traite – doivent être immédiatement soustraits à cette situation.
- La prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants sont par définition des formes de violence.
- Quelque 5,7 millions d'enfants se trouvent dans des situations de travail forcé ou de servitude pour dettes, surtout en Asie du Sud. Ils ont rarement la possibilité de se protéger et des études indiquent qu'ils sont soumis à toutes les formes de violence.

### Recommandations

- Imposer un âge minimum légal pour le travail et proposer des programmes qui permettent aux enfants plus jeunes d'y échapper. Inclure l'élimination du travail des enfants dans les politiques de développement nationales et éliminer en priorité les "pires formes de travail des enfants".
- Là où le travail des enfants est légal, créer et mettre en place des régimes réglementaires et des processus d'inspection qui comprennent de façon explicite les programmes de prévention de la violence, des systèmes de rapport et des procédures de recours.
- Là où le travail des enfants est illégal, proposer des programmes pour les y soustraire, qui comprennent la réadaptation et la réinsertion sociale et qui aident les enfants à quitter leur emploi, recevoir une éducation ou une formation et améliorer leurs chances dans la vie.
- Faire appel au secteur privé, aux syndicats et à la société civile pour proposer ensemble des mesures de responsabilité sociale.